



Compte-Rendu de la CAPD du 2 mars 2016

PROJET DE CIRCULAIRE MOUVEMENT 2016

Certaines remarques faites fin janvier en groupe de travail ont été entendues par l'administration, nous l'avons remerciée de cette prise en compte, malheureusement partielle ! Nous les avons réitérées durant cette CAPD et transmises à l'issue de cette instance. En voici l'essentiel :

- Déclaration d'intention, Seconde phase avec saisie de vœux

Remarque : Peut-être avec le prochain recteur ? Nous ne manquerons pas de revenir à la charge comme l'ont fait nos secrétaires nationaux au ministère.)

- Date limite d'annulation de départ à la retraite (18 mars) ne laissera pas la possibilité à nos collègues de savoir s'ils sont promus à la Hors Classe (la CAPD ayant lieu en mai). S'ils font un an de plus, ils auront alors perdu leur poste.

SE-UNSA : Pourquoi ne pas jouer avec le résultat à venir des permutations qui vont libérer des postes utilisables pour l'implantation de berceaux stagiaires ?

Administration : cette demande n'est pas compatible avec le fait d'avoir une liste de postes réservés pour les stagiaires (70), cela ne changera pas même si l'on concède que c'est dommageable pour ces collègues qui perdront leur poste. Mais sinon, pour assurer, il faudrait alors sortir des titulaires de leur poste.

Remarque : l'effet pervers de ce changement pourrait amener nos collègues à déclarer plus tard leur départ à la retraite ...

- Dates de retour de courrier notamment pour les collègues directeurs qui perdent leur poste suite à des regroupements d'écoles ou fusions) (11 mars) trop court : il est à prévoir que tous nos collègues ne pourront pas respecter ce délai très court.
- Pourquoi demander à un collègue d'écrire s'il veut rester dans l'école (en cas de fusion ou regroupement), cela va multiplier les courriers ! Ne serait-ce pas plus simple à traiter si seules les personnes qui ne souhaitent pas rester écrivent
- Priorité possible pour un directeur qui perdu son poste suite à une fusion (c'était le cas les années précédentes).

SE-UNSA : pour les mesures de carte scolaire, dans certaines circonscriptions des collègues enchaînent les fermetures, d'où l'intérêt de cumuler l'ancienneté sur les postes comme cela se faisait auparavant.

- Demande que la validité de la L.A. de direction soit affichée sur I-PROF afin d'éviter tout problème (comme cela a été le cas l'an dernier).

- Rappel de notre opposition à la multiplication des postes particuliers (sur entretien) et opposition à la nuance d'avis très favorable favorable.

CONGES DE FORMATION

29 mois disponibles

23 demandes

Les critères retenus par l'administration sont dans l'ordre : poursuite de cursus, intérêt de la demande pour l'institution, renouvellement de la demande, AGS

4 personnes ont obtenu un congé de formation : 3 formations en psychologie et une en breton.

SE-UNSA : Cette dotation est maigre alors qu'il y a beaucoup de demandes !

DEMANDE DE DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE

7 personnes en ont fait la demande, elles ont toutes été acceptées en CAPD par la Dasen.

Remarque : Nous l'avons remerciée car ce n'était pas gagné d'avance du fait du possible sous-nombre de notre département.

Ce qui nous a été confirmé (nous aurons des indications plus précises concernant la situation de notre département prochainement.

Liste d'aptitude de direction

37 demandes :

- 5 personnes déjà inscrites validées
- 15 personnes bénéficiant d'une inscription de droit (faisant fonction ayant un avis favorable de leur IEN)
- 16 collègues ont passé les entretiens, une personne a eu un avis défavorable (La Dasen prendra la décision de valider ou non).

QUESTIONS DIVERSES

Voici les questions que nous avons transmises en amont de cette CAPD qui font partie du quotidien difficile vécu par nos collègues que nous avons évoqué dans notre déclaration préalable.

- Direction d'école, simplification des tâches (notamment le bureau virtuel)

Administration : Apportez des précisions, présentez-nous des situations justifiant nos propos sur le bureau numérique, le surplus de travail ... Concernant le bureau numérique nous sommes sensibles à des améliorations donc on pourrait imaginer un rendez-vous pour voir ça ensemble (avant les vacances de pâques).

- Animations pédagogiques

Pour les frais, cela est en train de se résoudre, l'administration est en attente d'un protocole académique auquel réfléchissent les secrétaires généraux.

SE-UNSA : Le timing des animations est très contraint, dans certaines situations, des collègues ont été prévenus la veille !

Administration : Oui il y a eu des problèmes avec le serveur Gaïa. Les IEN ont rassuré les enseignants concernés qui n'ont pu être présents. Il y a eu une communication qui a été faite.

- Projet d'école / PPMS

SE-UNSA : Nous voulions revenir sur ce sujet que nous avons évoqué dans notre courrier en fin d'année en vous demandant de reporter les échéances pour le projet d'école d'autant que cela s'est fait en parallèle avec le PPMS. Cela fait beaucoup !

Administration : Le projet d'école était prévu juste avant. Le timing a été fixé l'an dernier avant les événements. Il y a eu collusion des deux calendriers et un repli du ppms pour février. La priorité était le ppms, le projet doit s'appliquer en septembre 2016. Le projet école doit être validé au moins dans le dernier conseil d'école.

- Liaison école-collège

SE-UNSA : Nos collègues du premier degré ont un travail commun avec leurs collègues du second degré mais ils ne sont pas logés à la même enseigne : en arrivant en réunion, les professeurs de collège avaient déjà eu une formation sur les nouveaux programmes (dans le cadre de la réforme du collège) et avaient des documents concernant ceux-ci dans leur matière. Un travail commun a été demandé en réunion mais pour nos collègues du premier degré cela leur fait beaucoup de travail puisqu'ils enseignent toutes les matières ! Alors qu'avec toutes ces réunions, nos collègues explosent leur quota (108h) on leur a même dit en réunion de faire preuve de bonne volonté !

Administration : Avec les IPR (Inspecteurs du second degré) il était demandé un travail sur une dominante donnée pas sur l'ensemble des disciplines.

- Elèves ayant des notifications MDPH mais pas d'EVS.

SE-UNSA : Il y a parfois des difficultés de recrutement d'EVS ce qui fait que ce n'est pas du tout facile pour nos collègues qui sont alors seuls pour gérer des situations loin d'être évidentes. De même lorsqu'un accompagnant d'enfant à besoins particuliers est en arrêt et pas remplacé.

Administration : Le délai normal est de 6 à 8 semaines. Quand il y a un arrêt, une démission, ça se complique...surtout dans des zones comme Guingamp, Callac où là c'est en effet difficile... C'est une vraie difficulté.